



→ Références réglementaires

- ✓ Prévention :
Articles L4111-1 à L4154-4
du Code du Travail.
- ✓ Risque électrique :
Articles R4544-1 à R4544-10
du Code du Travail.
- ✓ Opérations Electriques :
Norme NF C 18-510.

→ Pré-requis

- Aucun en électricité.
- Etre capable de comprendre
les instructions de sécurité.

→ Durée

- 1 jour (formation initiale).
- 1 jour (recyclage).

→ Périodicité

- Définie par l'employeur.

→ Nombre de participants

- 12 maximum.

→ Conditions matérielles

- Salle, tables et chaises,
- Mur clair pour projection,
- Tableau papier ou tableau
effaçable.

PUBLIC VISE

- Exécutants de travaux non électriques, travailleurs indépendants, employeurs exposés à un risque électrique, à l'occasion d'opérations ne nécessitant pas réglementairement la possession d'un titre d'habilitation (cas prévu par la norme).
- L'habilitation est obligatoire pour effectuer toutes opérations sur des installations électriques ou dans leur voisinage, pour surveiller ces opérations, et pour accéder sans surveillance aux locaux où des pièces nues sont directement accessibles.

OBJECTIFS

- A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de connaître les dangers de l'électricité, de mettre en œuvre les instructions de l'employeur, et de connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.
- Contrairement aux formations habilitantes, celle-ci n'est pas soumise à une évaluation du stagiaire par le formateur. Il appartient à l'employeur de vérifier sa capacité à appliquer les instructions spécifiques à l'entreprise (L4121-4 du Code du Travail).

PROGRAMME DE FORMATION

→ Module théorique

- Les obligations légales des employeurs et des travailleurs en matière de sécurité du travail.
- Les grandeurs électriques (courant alternatif et continu, tension, intensité, résistance, puissance, etc.).
- Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
- Les domaines de tension.
- Les zones d'environnement et leurs limites.
- Les risques liés à l'environnement électrique, pour les non électriciens.
- Les prescriptions associées aux zones de travail.
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel.
- La conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.

→ Module pratique

- Revue des instructions de l'entreprise et visite des installations présentant des risques électriques.